Ministère
des
Affaires Etrangères

Chancelleries

Monsieur le Baron, le Ministre de la Justice m'écrit que vous lui avez demandé des éclaircissemens sur les motifs qui ont pu engager la Préfecture de Police de Paris à retenir le Passeport que le Sr. Joao Fernando Peretti, Brésilien, de la province de Pernambuc, avait obtenu à votre Chancellerie pour retourner dans sa patrie. Il résulte des informations que Mr. le Comte Corbière a fait prendre que le Sr. Peretti avait été placé par un Négociant du Hâvre à l'Ecole Spéciale de Commerce de Paris; qu'il a quitté cet établissement sans en prévenir le Directeur, et qu'il avait fait porter sur son passeport, comme sa femme, une Dlle Allaire, Française, qu'il voulait conduire au Brésil. Le Préfet de Police a cru devoir en conséquence retenir le passeport diplomatique dont le Sr. Peretti aurait vraisemblablement abusé pour faire embarquer la Dlle Allaire, & il a visé pour le Hâvre un passe provisoire dans laquelle il est désigné comme voyageant seul.

Je saisis l'occasion de cette communication pour vous renouveller, Monsieur le Baron, l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Votre très humble et très obéissant serviteur,

Le Bon de Damas

Paris 27 Janvier 1827.

Monsieur le Baron de Souza-Branco, chargé d'affaires de S.M. l'Empereur du Brésil.

1827 – Janv.

Mr Le Bon de Damas